

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR**RÈGLEMENT NUMÉRO 118-2018-5****Avis est donné de ce qui suit :**

1. Qu'à sa séance extraordinaire tenue le 18 novembre 2024, le conseil de la Municipalité de Rawdon a adopté le *Règlement 118-2018-5 modifiant le Règlement numéro 118-2018 et ses amendements sur la gestion contractuelle de la Municipalité de Rawdon afin de modifier certaines dispositions suivant l'entrée en vigueur de la Loi édictant la Loi visant à protéger les élus municipaux et à favoriser l'exercice sans entraves de leurs fonctions et modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal.*
2. Ce règlement peut être consulté au bureau de la soussignée à l'hôtel de ville de Rawdon situé au 3647, rue Queen, aux heures normales d'ouverture. Ce règlement entre en vigueur suivant les dispositions de la loi.

Donné à Rawdon, ce 19 novembre 2024


Me Caroline Gray
Directrice générale adjointe et
Directrice du Service du greffe